



V I L L E D E  
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 AVRIL 2007

**PR-478**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Approuve le boucllement du compte relatif au crédit extraordinaire de 250 000 francs, voté le 9 avril 2003 (plan financier d'investissement 042.017.05), destiné aux mesures d'exploitation du bâtiment et d'organisation du travail pour permettre l'exécution des travaux de réfection des façades et de la toiture du bâtiment des Casemates, situé au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, et décide du vote d'un crédit complémentaire de 86 658 francs.

*Art. 2.* – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2006, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Jean-Pierre Oberholzer

Le Président :

Roberto Broggin